

# QH INFOS

## Attestation d'assurance

**L'assurance habitation est obligatoire pour tous les locataires.** Chaque année, votre attestation d'assurance doit être transmise à Quevilly Habitat.

### Comment transmettre votre attestation ?

- Directement au siège social de Quevilly Habitat
- Ou de préférence par mail :

 [attestation@quevilly-habitat.fr](mailto:attestation@quevilly-habitat.fr)

Cette démarche permet de vérifier que votre logement est bien couvert et que **vous êtes protégé en cas de sinistre** (dégât des eaux, incendie, dommages causés à un voisin...).



## Des services pratiques pour vous accompagner

Chez Quevilly Habitat, nous développons des partenariats pour faciliter votre quotidien.

### Une aide financière : **klaro**

Un service gratuit pour vous **aider à mieux gérer votre budget et accéder aux aides** auxquelles vous avez droit.

- 2 491 locataires inscrits
- 351 aides obtenues
- Plus de 470 000 € d'aides reçues

### Moins de paperasse : **papernest**

Un service gratuit pour **simplifier vos démarches** lors d'un emménagement ou d'un changement de contrat.

- 357 locataires accompagnés
- 193 locataires à au moins 1 contrats souscrits (énergie, internet, assurance, etc.)

Ces partenariats sont là pour vous : plus de soutien, moins de démarches, et un quotidien facilité.

### À savoir : l'assurance pour compte

Pour les locataires n'ayant pas transmis leur attestation d'assurance, une assurance pour compte est imposée conformément à la réglementation.

Cette assurance est facturée au locataire et son montant est porté à 3,55 € par mois à compter du 1er janvier 2026.

### Important :

Cette assurance ne couvre pas vos biens personnels et ne protège pas vos effets personnels en cas de sinistre.

Seule une assurance habitation personnelle vous garantit une protection complète.

Transmettre votre attestation, c'est être réellement protégé.

## Un nouveau partenariat au service des locataires

Quevilly Habitat a signé une convention avec trois acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire : **La Marcotte, Rosalie et Util'Emploi**.

Ces structures, engagées notamment dans l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée », œuvrent pour l'emploi local et l'inclusion sociale à travers des missions de proximité utiles et humaines.

**Concrètement, ce partenariat permet de proposer un accompagnement renforcé aux locataires, notamment en cas de travaux, de déménagement ou de situation de fragilité.**

Parmi les services possibles : aide au portage de courses, désencombrement de logements, sorties d'animaux ou accompagnement de personnes à mobilité réduite.

Une initiative solidaire qui renforce notre engagement en faveur du bien-vivre et du soutien aux habitants.



## Nouvelles dates pour vos encombrants !

**Les nouvelles dates 2026 sont disponibles dans votre hall d'immeuble ou dans les locaux.**

Déposez vos encombrants au bon moment, pour un cadre de vie plus agréable.



Les encombrants sont collectés **1 fois par mois**.

**RAPPEL**

Il est **interdit** de déposer des encombrants en dehors des jours prévus.  
Tout manquement pourra faire l'objet d'une verbalisation.



## Un nouveau local commercial : Lancement des travaux en Mars



Le local commercial situé 189 rue de la République à Grand-Quevilly, touché par un incendie le 26 mai 2025, s'apprête à faire peau neuve.

Après plusieurs mois de démarches administratives, les travaux de reconstruction débuteront dès le mois de mars.

**Ce chantier marque le point de départ d'un nouveau projet pour le quartier.** En parallèle, une recherche de futurs occupants sera lancée afin de proposer, à l'issue des travaux, une offre de services de proximité utile au quotidien des habitants.

Quevilly Habitat remercie les riverains pour leur patience et leur compréhension pendant cette période, et continuera à les informer des avancées du projet.

## Cohabitation intergénérationnelle : et si on vivait ensemble autrement ?

Le 15 janvier, Quevilly Habitat a organisé, avec **AG2R La Mondiale**, un temps d'échange dédié au lien entre les générations. Aux côtés d'**Unis-Cité et de Cohabilis Seine-Maritime**, les participants ont découvert le principe de la cohabitation intergénérationnelle.

Le concept est simple : permettre à un senior disposant d'une chambre libre d'accueillir un jeune, en échange d'une présence rassurante, d'un soutien quotidien et d'une participation modeste à la quittance.

**Une solution concrète pour rompre l'isolement et favoriser le maintien à domicile.**

**Intéressé(e) ou curieux(se) d'en savoir plus ?**

Rapprochez-vous de Cohabilis :  
[contact@cohabilis-seinemaritime.org](mailto:contact@cohabilis-seinemaritime.org)

